



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 22 décembre 2023

**FÊTES DE FIN D'ANNÉE : PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Dans le contexte du plan Vigipirate porté au niveau "Urgence attentat", la période de fêtes de fin d'année peut s'accompagner de risques, tant en matière de sécurité publique que sanitaire, et routière. Pour cette raison, Jean-Benoît Albertini, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, mobilise l'ensemble des forces de sécurité et de secours du département afin d'assurer dans les meilleures conditions le déroulement de cette période de fêtes.

Le dispositif de sécurité s'articule autour d'une **coordination de l'action des forces de sécurité et de secours** (police, gendarmerie, forces militaires Sentinelle et sapeurs-pompiers) au travers d'opérations conjointes sur le terrain et de la coopération entre les différentes structures de commandement, spécialement renforcées à cet effet, lors des périodes les plus chargées.

En application des différents plans de sécurité, **une intensification des patrouilles va s'opérer** particulièrement aux abords des lieux sensibles, et notamment des lieux de rassemblement, des lieux de culte à l'occasion des offices, des gares et pôles modaux, etc.

En vue de la prévention des troubles à la sécurité publique, des arrêtés ont été pris par le préfet, pour l'ensemble du département de la Seine-Maritime, afin de :

- **interdire la vente et l'utilisation d'artifices de divertissement de samedi 16 décembre 2023 (20h00) jusqu'à mardi 2 janvier 2024 (8h00) ;**

- **assujettir la vente de bouteilles ou bidons contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs, sous la forme liquide, solide ou gazeuse (en particulier : essence, acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcools à brûler, aérosols et solvants) et la vente de carburant sous forme conditionnée (jerricans, bidons, etc.) à la présentation d'une pièce d'identité, et en interdire la vente à toute personne mineure, et le transport ostensible, à partir de samedi 16 décembre 2023 (20h00) à mardi 2 janvier 2024 (8h00) ;**

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

1/2

Tél : 02 32 76 53 18  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex

- interdire temporairement la consommation d'alcool sur la voie publique de dimanche 31 décembre 2023 (15h00) à lundi 1<sup>er</sup> janvier 2024 (10h00) et d'interdire la vente à emporter de toutes boissons alcooliques et alcoolisées de dimanche 31 décembre 2023 (20h00) à lundi 1<sup>er</sup> janvier 2024 (10h00).

Dans ce même objectif de mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés, **une réunion préparatoire** associant les procureurs de la République près les tribunaux judiciaires de Rouen, Le Havre et Dieppe, les forces de sécurité intérieure, le service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, les opérateurs de transports (TCAR, TAE, SNCF), les élus et collectivités du département et en particulier l'ensemble de leurs polices municipales, s'est tenue en préfecture le 20 décembre afin de s'assurer que les acteurs prennent les **mesures nécessaires à la prévention des risques de dégradations** lors des nuits festives : enlèvement de véhicules épaves, enlèvement des containers à poubelles, contrôles des accès aux édifices et bâtiments publics, activation des systèmes de vidéo-protection, sécurisation des sites, enlèvement du matériel sur les chantiers, mise en place d'astreintes techniques et opérationnelles.

Une vigilance particulière est en outre recommandée quant aux risques élevés lors de ces soirées de réveillon **d'intoxication au monoxyde de carbone, dans les bâtiments publics comme dans les domiciles**, qui appellent une vigilance particulière notamment sur les appareils de chauffage et l'aération des locaux.

S'agissant de **la sécurité routière**, un déploiement important et visible de policiers et gendarmes sur le terrain, notamment les soirs des 24 et 31 décembre, sera opéré afin de veiller à la sécurité des usagers de la route dans le département de la Seine-Maritime.

Le préfet aura l'occasion, lors du réveillon du 31 décembre, de se rendre sur le terrain afin d'assurer de la reconnaissance de l'État l'ensemble des acteurs engagés sur des missions de sécurisation. Il délivrera également un message particulier de responsabilisation à l'attention des automobilistes invités à ne pas prendre le volant en cas de consommation d'alcool.